



Tentative d'escroquerie ou pas ?

Par **Lipton**, le **01/04/2014** à **11:22**

Bonjour,

J' ai perdu mon portable en soirée. Suite a cela j' ai appelé mon assureur via mon opérateur en disant que je m' était fait voler mon portable à l'arracher, il m' a dit d' aller porter plainte afin qu' il m' en renvoie un autre.

Mais quelques heures passés et je me ravise en me disant que faire une fausse déclaration c'est trop de risques pour un téléphone portable. Je rappelle donc l' assurance en disant que j' ai réussi à récupérer mon téléphone et donc que ce n' est pas la peine de donner suite au dossier de remboursement. Elle m' a dit que le dossier était classé sans suite.

Ma question est: Si l' assureur découvre que j' ai menti peut il m' accuser de tentative d' escroquerie meme si je n' ai pas porté plainte et que je n' ai pas reçu de nouveau téléphone, sur le simple fait que la déclaration faite a l' assureur était calomnieuse??

Merci d' avance

Par **louison123**, le **01/04/2014** à **11:27**

L'assureur est trop content de classer son dossier sans suite alors pour le reste il s'en fiche un peu.

Par **Delit33**, le **12/04/2014** à **04:52**

Bonjour,

Rassurez vous, la tentative d'escroquerie nécessite une manœuvre frauduleuse. Le simple mensonge de votre part n'est pas suffisant pour caractériser l'infraction.

cordialement